

## DELIBERATION 2020-068

### OBJET : Délibération fixant les tarifs communaux pour l'année 2021

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs de l'année 2021. Toutefois, compte tenu du départ du locataire de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie et des travaux à réaliser avant de le relouer, le montant de la location mensuelle ne sera pas voté ce jour.

LOCATIONS COMMUNALES		
	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Loyer appartement mairie + forfait chauffage	loyer 2019 + indice INSEE (date d'échéance du bail : le 01/07/2020)	Cet appartement n'est plus proposé à la location
Loyer appartement école + forfait chauffage	345€ + 5€ OM + 75€ charges chauffage (date d'échéance du bail : le 01/07/2020)	loyer 2020 + indice INSEE (date d'échéance du bail : le 01/07/2021)
Loyer ancienne cure + forfait chauffage	409,02€ + 92€ charges chauffage (date d'échéance du bail : le 01/01/2020)	loyer 2020 + indice INSEE (date d'échéance du bail : le 01/01/2021)
Loyer boulangerie	600,00€ HT / 720,00€ TTC	600,00€ HT / 720,00€ TTC
Loyer restaurant	300,00€ HT / 360,00€ TTC	300,00€ HT / 360,00€ TTC
Charges restaurant	12,00€ ordures ménagères + 50,00€ taxe foncière = 62,00€	12,00€ ordures ménagères + 50,00€ taxe foncière = 62,00€
Loyer local	200,00 €	200,00 €
SALLE DES FÊTES		
	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Caution salle communale	600,00 €	600,00 €
Location salle communale (pour les habitants de Vocance ou propriétaires fonciers de Vocance)	280,00 € (comprenant le forfait laveuse) après un balayage soigné et lavage des sanitaires	280,00 € (comprenant le forfait laveuse) après un balayage soigné et lavage des sanitaires
Location salle communale (autres)	380,00 € (comprenant le forfait laveuse) après un balayage soigné et lavage des sanitaires	380,00 € (comprenant le forfait laveuse) après un balayage soigné et lavage des sanitaires
Location 1 table	2,00€/jour	2,00€/jour
Location tables marrons et bancs	20,00€/jour	20,00€/jour
Location salle des fêtes pour les associations	Gratuité de la location de la salle une fois par an mais participation obligatoire de 30,00 € pour la laveuse	Gratuité de la location de la salle une fois par an mais participation obligatoire de 30,00 € pour la laveuse
TERRAIN MUNICIPAL		
	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Location buvette + préau + terrain	60,00 €	60,00 €
Caution terrain municipal	500,00 €	500,00 €

**A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve la délibération.**

## **DELIBERATION 2020-069**

### **OBJET : Imputation en investissement de plants pour l'embellissement de la Commune**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des plants ont récemment été achetés pour agrémenter sept gros pots de fleurs qui sont disposés dans le village. Ces pots garnis viennent compléter l'embellissement du village suite à l'aménagement du centre bourg en 2018.

D'autres arbres ont été plantés sur le terrain communal afin d'apporter, d'ici quelques années, des espaces ombragés pour améliorer les jeux de boules. Tous ces plants ont un caractère de durabilité et permettent un embellissement du village et des espaces publics.

Pour ces raisons, Madame le Maire aimerait que cette facture de 2 299.50 € soit imputée au compte 2188 : autres immobilisations corporelles.

**A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve la délibération.**

## **DELIBERATION 2020-070**

### **OBJET : Vœu et Délibération du Conseil Municipal de Vocance à l'attention du Dr Dominique Legrand Directrice de l'Etablissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes pour conserver le Centre de prélèvement d'Annonay**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la rédaction d'un document qui sera envoyé à l'attention de la Directrice de l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône Alpes :

Alors que la crise COVID 19 frappe notre pays et que les réserves de sang sont au plus bas, nous avons été avertis de l'hypothèse de la fermeture de la Maison du Don du Sang d'Annonay sur décision de l'Etablissement Français du Sang, au deuxième semestre 2021, pour envisager un mode de collecte sous d'autres formes.

Or, le Nord Ardèche peut se féliciter de résultats de collectes remarquables, avec près de 4000 dons sur l'année 2019 et le maintien des dons pendant la crise COVID. Ainsi, le pourcentage de donneurs est quasiment 3 fois plus important sur Annonay (11 %) que sur le reste du pays (4 %).

Le succès de cette collecte réside sur deux piliers essentiels : l'Amicale des Donneurs de Sang d'Annonay, association de bénévoles en charge de promouvoir et d'organiser le don du sang sur le bassin d'Annonay en soutien à l'Etablissement Français du Sang, et la Maison du Don, site dédié à proximité immédiate de l'hôpital d'Annonay, très identifié par les habitants, et mis à disposition de l'Etablissement Français du Sang jusqu'en 2038.

En prenant une décision de fermeture sans aucune concertation avec les élus du territoire et sans travail préalable avec l'Amicale des Donneurs de Sang d'Annonay pour envisager son maintien, l'Etablissement prend le risque immense de casser la dynamique de succès de collecte de sang auquel toutes les ardéchoises et tous les ardéchois sont attachés.

L'Ardèche est déjà dépourvue de nombreux services. En tant qu'élus et défenseurs de notre territoire, nous n'acceptons plus ces choix édictés par une doctrine visant à tout rassembler dans les Métropoles, sous couvert de nationalisation des coûts.



En tant qu'élus ardéchois, nous refusons la politique du fait accompli et ne laisserons pas briser cette chaîne de solidarité. Toutes les bonnes volontés doivent s'exprimer pour maintenir ce service indirect aux malades et même l'améliorer pour augmenter encore l'attractivité du site d'Annonay.

C'est pourquoi les Conseillers Municipaux de la commune de Vocance, réunis en séance plénière, demandent solennellement à Madame la Directrice de l'Etablissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes de revenir sur cette décision et d'ouvrir une discussion sereine avec les donateurs, les associations, les acteurs de la santé et les élus locaux pour travailler au maintien de cette structure essentielle de solidarité et de santé publique.

**A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal souhaite le maintien du Centre de prélèvement d'Annonay et approuve la délibération.**

### **ARRETE**

#### **Opposition au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au Président d'Annonay Rhône Agglo**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-9-2 du CGCT, modifié par l'article 11 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020, Ainsi que des articles L.2212-1, L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire, Madame le Maire de Vocance, après discussion avec l'ensemble des membres du conseil municipal, décide de notifier au Président d'Annonay Rhône Agglo son opposition au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière de :

- voirie (police de la circulation, du stationnement, délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis),
- habitat (procédures de péril des édifices menaçant ruine, sécurité des ERP à usage partiel ou total d'habitation, sécurité des bâtiments publics et des immeubles collectifs à usage principal d'habitation).

#### **Questions diverses :**

##### **❖ Abris bus sur le territoire de la Commune**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs à l'exception de la dalle béton nécessaire pour poser l'abri.

A ce titre, la volonté de l'Exécutif régional est d'améliorer le confort des usagers des transports lors de leur attente, en leur proposant une information plus complète, ainsi que la possibilité de s'asseoir et d'être protégés des intempéries.

La Commune de Vocance avait fait la demande pour 7 abris bus et avait rempli le dossier correspondant.

Madame le Maire informe que la demande de 7 abris bus sera votée au Conseil Régionale le 14 décembre prochain.

##### **❖ Vidéoprotection**

Concernant le projet d'installation de vidéoprotection sur la Commune, l'Adjudant Chef GEREYT est revenu sur la Commune accompagné de Madame le Maire pour voir où implanter la vidéoprotection.

❖ **Colombarium**

Madame le Maire indique qu'il serait nécessaire d'aménager l'espace cinéraire du cimetière de Vocance, par l'installation d'un columbarium. Plusieurs conseillers municipaux étudieront ce projet prochainement.

❖ **Cérémonie de Vœux Janvier 2021**

En raison de la circulation du virus du COVID 19, et au grand regret de l'équipe municipale, il n'y aura pas de cérémonie de Vœux le Dimanche 10 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait en Mairie de VOCANCE, le 12 décembre 2020

Madame le Maire  
Mme Virginie FERRAND